



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

RETRAIT DE LA RÉOLUTION 2025-296

AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE DES ZONES T3.1-017 (zone concernée des lots 2 453 882 et 2 453 883 voisins du 2364 chemin Deauville) ET T3.2-020 (zone contiguë) :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle tenue le 21 juillet 2025, le conseil a adopté à la majorité la **résolution 2025-345** intitulée :

« Abandon – Demande en vertu du Règlement 1000-2008-PPC – Lots 2 453 882 et 2 453 883 (voisin du 2364, chemin de Deauville) »

Par conséquent, la résolution 2025-296 a été abrogée par la résolution 2025-345 et le conseil municipal a cessé les procédures en lien avec la demande.

La résolution 2025-345 peut être consultée au Service du greffe du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 15 et le vendredi de 8 h à 12 h ou sur le site internet de la Ville.

FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 24 juillet 2025

Ariane Bélanger
Greffière adjointe et archiviste